

COMMUNE DE JAULGONNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 OCTOBRE 2009

Etaient présents : Mme M. MARCHAND - Mme I. MARCHAND-LARUE – Mr L. SIMONET – Mr G. MATHIEU - Mme C. DUSSART –Mr P. TARAMINI - Mr D. BEAUMONT – Mme A. MARICOT – Mr Ph. DUBAUX – Mr J. M. HERAULT- Mme N. RABINEAU –. Mme J. TELLIER – Mr S. MOROY -

Absents excusés représentés : Mr E. ROBY qui donne pouvoir à mme M. MARCHAND
Monsieur Jean-Marc HERAULT a été élu secrétaire de séance.

Départ en retraite de Madame MARTINET Secrétaire de Mairie.

Madame MARTINET ayant pris la décision de faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} Mai 2010, il devient nécessaire de créer, dès maintenant, un poste administratif permettant le recrutement d'un nouvel agent.

CREATION POSTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer à effet du 1^{er} NOVEMBRE 2009 UN POSTE d'Adjoint Administratif de 1^{er} classe – Catégorie C – Echelle 4 – (Cadre d'emploi des Adjointes Administratives Territoriales) - A temps complet (35 heures hebdomadaire)

TRAVAUX ELECTRICITE COURSIVE SALLE CULTURELLE/« MAISON BERNIER »

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire effectuer les travaux d'électricité dans la coursive reliant la salle culturelle à la « Maison BERNIER » en les confiant à l'entreprise FOURNIER Didier à 02400 MONT SAINT PERE pour un montant de 462,93 € H.T. soit 553,66 € T.T.C

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES CHAUFFAGE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire effectuer ces travaux, et de les confier à la Société CREACHAUF' pour un montant de 231,00 € hors taxes, soit 276,28 € T.T.C.

LOGEMENT 9 Rue du Châtelet – Modification des charges de Chauffage

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la locataire du logement remboursera 100 % des facturation de frais de chauffage, et plus particulièrement les factures de fourniture de fuel pour la période 1^{er} juillet 2009 au 31 Décembre 2009 ainsi qu'à compter du 1^{er} janvier 2010, la locataire fera son affaire personnelle des livraisons de fuel et du paiement des factures, mais que la Commune souscrira un contrat de maintenance comprenant le nettoyage de la chaudière, le ramonage du conduit de fumée, et l'entretien de l'installation, dont 100% des frais seront mis à la charge de la locataire.

SALLE CULTURELLE : TRAVAUX REPARATION CHAUDIERE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire effectuer ces travaux de remplacement d'un élément en fonte intermédiaire avant la période de chauffe de l'hiver 2009/2010 et de les confier à l'Entreprise CREACHAUF' à 02650 CREZANCY pour un montant de 2.265,80 € hors taxes soit 2.709,90 € TTC.

SALLE CULTURELLE & MAISON BERNIER : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES CHAUFFERIE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les travaux de mise à niveau de la chaudière, d'installation de purgeurs automatiques sur départ de la chaudière, d'installation d'une pompe de recyclage adaptée aux débit et température de retour et de mise en place de purgeurs automatiques sur départ et retour aéritherme par de l'Entreprise CREACHAUF' pour un montant de 1.355,68 € hors taxes soit 1.621,39 € TTC.

CONTRATS D'ENTRETIEN CHAUFFERIES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de résilier le contrat d'entretien pour la chaufferie de l'immeuble de la Mairie signé le 21 Décembre 2004 avec l'Entreprise HERBILLON de Château-Thierry et de souscrire les deux contrats d'entretien proposés par l'Entreprise CREACHAUF' concernant l'Immeuble de la Mairie pour un coût hors taxes annuel de 141,99 € et la Salle Culturelle et maison BERNIER pour un coût hors taxes annuel de 540,50 €.

TRAVAUX ELECTRICITE ECOLE JAULGONNE et LOCAL ASSOCIATIF

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire effectuer les travaux de remplacement de la commande du fonctionnement du chauffage (par convecteurs électriques) des locaux de l'école de Jaulgonne, par l'installation d'une régulation part sonde et module de commande programmable et d'installation d'un thermostat d'ambiance à commande manuelle dans le local associatif 9 Rue du Châtelet par l'Entreprise Michel HENEAU pour un montant de H.T. 1.113,66 € soit T.T.C. 1.331,94€.

Transfert Bail Rural MOËT & CHANDON

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le transfert de ce bail rural de la Société Moët & Chandon à la Société Moët Hennessy Champagne et Services et déclare qu'un avenant au Bail Rural sera nécessairement établi par Maître CARCELLE – Notaire à Château-Thierry, dont les frais et honoraires seront à la charge soit de la Société Moët & Chandon soit de la Société Moët Hennessy Champagne et Services.

TRANSVAL : demande d'adhésion au S.I.T.U.A.C.T. et désignation d'un délégué.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler sa demande d'adhésion au S.I.T.U.A.C.T. et auprès de LA C.C.R.T. au titre de sa compétence transport et confirme la désignation de Monsieur Jean-Marc HERAULT – 3^{er} Adjoint au Maire - pour représenter la Commune au sein du S.I.T.U.A.C.T. puis de la C.C.R.T.. En effet, le conseil tient compte que la population de JAULGONNE souhaite pouvoir bénéficier du « TRANSVAL » et que la compétence transport a été transférée à effet du 1^{er} Janvier 2009 à la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry, mais que momentanément le S.I.T.U.A.C.T. poursuit son activité jusqu'en Avril 2010

CREATION DE POSTE : ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{er} Classe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer à effet du 1^{er} janvier 2010, un poste d'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{er} Classe –Catégorie C – Echelle 4

PARTICIPATION DES ANNONCEURS AU BULLETIN MUNICIPAL 2009:

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 20,00 Euros par insertion, le montant de la participation des annonceurs au Bulletin municipal de fin d'année 2009.

POUR AFFICHAGE OFFICIEL DU 3 mars 2010 AU 3 juin 2010

Le Maire,

